

MAIRIE d'ANTULLY

1 Place du 11 novembre 1918

71400 ANTULLY

☎ 03 85 54 71 12

mairie-antully@wanadoo.fr

Compte-rendu du Conseil Municipal

13 SEPTEMBRE 2024

Etaient présents : LAUFERON Patrick, BERGER Michaël, DADA Coralie, DEVELAY Franck, DUCREUX Géraldine, FLACELIERE Murielle, GAUTHEY Agnès, GIRARD Lionel, LEBEAU Roland, LUC Frédérique, MANIAS Virginie, PERRAUDIN Franck,

Absents/excusés : BROCHOT Alain,

Secrétaire de séance : Géraldine DUCREUX.

.....
La séance est ouverte à 20H00
.....

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 31 mai 2024

Approbation du PV à l'unanimité.

2) Dispositif « Participation Citoyenne »

Le Major PONCE présente aux membres du conseil le dispositif « Participation Citoyenne » et les modalités de sa mise en œuvre.

Au départ le dispositif était géré par une société commerciale appelé voisins vigilants ; la gendarmerie a pris le relais et cela est devenu un service gratuit appelé participation citoyenne. Ce dispositif permet de lutter contre les actes de délinquance et les incivilités. Une convention est signée entre l'état, la gendarmerie et les communes. Une quinzaine de référents volontaires seront sélectionnés pour faire le relais entre les habitants et la brigade de gendarmerie.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adhérer au dispositif « Participation Citoyenne »

3) Convention relative aux modalités du transfert de la compétence eau potable au SMEMAC

Suite au transfert de la compétence eau potable en date du 1^{er} janvier 2024, cette convention décrit les modalités financières de ce transfert.

Section fonctionnement, la commune d'Antully dégage un excédent de 1864,52€. Elle devra prévoir une inscription budgétaire à l'article 6588 d'un montant de 932,26€ (50% SMEMAC, 50% collectivité)

Section investissement, la commune dégage un excédent de 161695,50€. Cette somme sera étalée sur deux années. La commune devra prévoir :

-en 2024 : une inscription budgétaire à l'article 1068 d'un montant de 90000€

-en 2025 : une inscription budgétaire à l'article 1068 d'un montant de 71695,50€

Le conseil municipal à l'unanimité adopte les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

4) Convention relative à la gestion et au suivi des installations de défense incendie raccordées au réseau eau potable du SMEMAC.

Suite au transfert de la compétence eau potable au 1er janvier 2024 de la commune au SMEMAC, le Maire présente la convention relative à la gestion et au suivi des installations de défense incendie raccordées au réseau d'eau potable.

Dans le cadre du contrat de délégation du service public (DSP), il est mentionné que seul le titulaire du contrat de DSP est autorisé à intervenir sur le réseau d'eau et donc compte tenu des risques techniques sur le réseau lors des manœuvres ou des réparations sur les équipements de défense incendie, il est apparu souhaitable de confier à Véolia les interventions de pose, de maintenance, d'entretien et de contrôles des appareils de lutte contre l'incendie qui sont connectés sur le réseau d'eau potable.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

5) Convention de mise à disposition du stade Roger GEREAU

Les membres du bureau ont reçu les membres de l'association suite au changement de nom du club EASEA : ENSEMBLE ANTULLY SAINT EMILAND AUXY

Pour palier au problème de recrutement l'association a été dissoute et repart en D4.

La convention est présentée par le Maire.

Les consommations ont été plafonnées à 90 m3 pour l'eau et 10 000kw pour l'électricité.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte les termes de la convention

Les travaux de mise en sécurité seront réalisés courant octobre ; les cages ont été surélevées afin de répondre aux normes.

6) Admissions en non-valeur

Suite aux listes présentées par la Trésorerie concernant la prise en charge des non-valeurs et des créances éteintes, le conseil municipal décide à l'unanimité d'admettre en créances éteintes les produits irrécouvrables qui seront imputés à l'article 6542 des budgets COMMUNE pour un montant total de 7113.62 €.

7) Reprise concession cimetière

Monsieur le Maire présente au conseil la demande de rétrocession à la commune d'une concession funéraire.

Madame GEREAU Brigitte titulaire de l'emplacement 12 du colombarium, souscrite le 23/10/2020 pour 15 ans demande la rétrocession dudit emplacement qui est laissé libre.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte la rétrocession et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

8) Bilan de la fête patronale

Géraldine DUCREUX, 1^{ère} adjointe, présente le bilan de la fête patronale.

**FETE PATRONALE
ANTULLY 06/07/2024**

	DEPENSES COMMUNE	DEPENSES ASSOCIATIONS
COMMUNICATION / SPEAKER	328,00 €	
JETONS	300,00 €	
FEUX ARTIFICES	2 200,00 €	
GROUPE	480,00 €	
SACEM	115,00 €	
PARQUET	390,00 €	
DEPENSES EASEA		226,33 €
DEPENSES LA PILAVOINAISE		561,37 €
CELLIER SAINT CHARLES		1 969,40 €
CLUB DES 4 VENTS		74,59 €
CH'TITS PILAVOINES		157,81
EXCUSE PILAVOINAISE		0,00 €
CHASSE SAINT HUBERT		0,00 €
REPAS		2 700,00 €
BOULANGERIE		240,00 €
LOCATION REMORQUE		200,00 €
GARDIENNAGE		50,00 €
HUILE FRITES SAUCES BARQUETTES		417,00 €
SAUCISSES MERGUEZ		300,00 €
LOCATION WC		300,00 €
TOTAL	3 813,00 €	7 196,50 €
TOTAL DEPENSES		11 009,50 €

	RECETTES
Tombola et gaufres	975,11 €
Pêche et Foot	168,00 €
Chasse Saint Hubert	55,00 €
Les Cht'is Pilavoine	171,00 €
Repas (166 à 15€)	2 490,00 €
Sandwich	916,00 €
Buvette	4 672,00 €
TOTAL	9 447,11 €
BENEFICE	2 250,61 €
ASSOCIATIONS PARTICIPANTES	BENEFICE ASSO
EASEA	375,11 €
LA PILAVOINAISE	375,10 €
CLUB DES 4 VENTS	375,10 €
CH'TIS PILAVOINES	375,10 €
LA CHASSE SAINT HUBERT	375,10 €
EXCUSE PILAVOINAISE	375,10 €
TOTAL	2 250,61 €

Malgré la météo la fête a connu un réel succès avec la participation active des habitants de la commune et des environs.

Les élus échangent sur les horaires afin d'optimiser l'organisation de la journée et proposent de commencer l'après-midi avec une animation qui pourrait attirer les familles avec enfants.

La prochaine fête patronale sera organisée le 05/07/2025 il s'agira de la dernière du mandat.

9) Affouages 2024-2025

Bilan 2023-2024 : La distribution a été tardive du fait de la météo.

13 inscrits ; 4 n'ont pas encore commencé ; 3 ont terminé ; 6 sont en cours.

Pour ceux qui n'ont pas terminé la date de fin est prorogée sur 2025 en revanche toutes les parcelles devront être commencées avant le 31/12/2024.

Un changement d'interlocuteur est en cours au sein de l'ONF : Monsieur Martinez reprend le suivi de la commune.

Franck PERRAUDIN 3ème adjoint présente les modalités des affouages 2024-2025.

Les parcelles concernées par l'affouage se situent route de Saint-Emiland et à la Fontaine du Fou.

Ces lots présentent du bois de qualités différentes : Têtes de chênes et taillis.

L'attribution sera réalisée par tirage au sort et les personnes intéressées seront informées de cette diversité.

Les membres de la commission bois organiseront une réunion sur place afin de bien définir les parcelles attribuées et les modalités d'exploitation des différents lots.

Les inscriptions se feront jusqu'au **20 octobre 2024**.

Le tirage au sort aura lieu en mairie en présence de tous les affouagistes au plus tard le **15 novembre 2024**.

La date limite de fin de chantier (bois fendu et empilé) est fixée au **31 mai 2025**.

Le prix du stère reste fixé à **6,50 €**.

Le règlement des affouages adopté lors du conseil municipal du 20 novembre 2020 continue de s'appliquer.

Adoption à l'unanimité.

10) Inscription des coupes pour l'exercice 2025 dans les forêts relevant du Régime Forestier

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix sur 12 :

- 1) Approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2025, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

Se référer à la fiche d'aide à la saisie fournie par l'ONF pour compléter les tableaux

UG	Programme	Proposition	Nouvelle proposition	Justification	Type de coupe	Surf. à Dés. (ha)
Numéro de la parcelle	Année à laquelle la coupe est prévue	Année à laquelle la coupe est proposée	Coupe non proposée à l'état d'assiette et reportée	Raison du report de la coupe	Amélioration, préparation, régénération, irrégulier, sanitaire...	Surface désigner par l'ONF
23	2026	2025			ACT	4.79
1	2025	2030	Oui	Faible capital	ACT	5.42

- 2) Décide des orientations de mise en marché suivantes :

Ces décisions peuvent s'appuyer sur la stratégie de commercialisation des bois en forêt publique, validée par les Communes forestières et l'ONF.

Dénomination du chantier forestier	Bois façonnés			Bois sur pied		
	Vente en contrat	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage	Vente en contrat <u>BIBE</u>	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage
P23				NON	OUI	OUI

Le technicien forestier territorial présentera systématiquement les résultats de martelage permettant au maire de valider ou d'ajuster certains choix de commercialisation. En cas d'évolution de l'état sanitaire, des besoins en affouage ou une différence importante du martelage par rapport aux prévisions, autorise le Maire à adapter la destination des produits.

En complément, une délibération spécifique à la campagne d'affouage précisera les conditions de son organisation (arrêter le règlement et rôle d'affouage, montant de la taxe, garants, etc...).

Dans le cadre de produits façonnés proposés en vente, la commune accepte que ses bois soient regroupés avec des bois similaires provenant d'autres propriétaires et ainsi améliorer leur attractivité pour les potentiels acheteurs et maximiser sa probabilité de recette.

3) Autorise le maire à signer les documents afférents

11) Repas des aînés

Le repas des aînés se tiendra le lundi 11/11/2024 à la salle des fêtes à l'issue de la cérémonie commémorative du 11 novembre 1918.

Le repas sera préparé et servi par le traiteur Pascal Chaouche la commune s'étant déjà engagée lors du dernier repas. Le restaurant Marie Boissy sera consulté pour le repas du 11/11/2025. L'animation sera assurée par le groupe SARABAL.

Pour les personnes qui ne pourront pas venir au repas, les élus proposent d'offrir un bon d'achat à l'épicerie de la commune en lieu et place des colis de fin d'année.

Les personnes concernées pourront ainsi soit s'acheter un colis, soit prendre des produits de leurs choix.

Le bon sera de 25€ pour une personne seule et de 35€ pour un couple ; il sera valable jusqu'au 30/06/2025.

Les bons seront remis en main propre par les conseillers aux personnes concernées à partir du 10/12.

Les courriers à destination de personnes de 70 ans et plus partiront à compter du 16/09.

Les habitants âgés de 70 ans et plus non-inscrits sur les listes électorales sont invités à venir s'enregistrer en Mairie car elles ne peuvent être identifiées.

12) Informations diverses

Nouvelles associations sur la commune : des cours de HIP HOP à destination de tous seront proposés tous les samedis de 14h30 à 15h30 à la salle des associations à compter du 21/09.

Des cours de danse en ligne seront proposés tous les jeudis de 19h30 à 21h00 à la salle des associations à compter du 26/09.

13) Retour des commissions

Voirie : les panneaux sont installés, changés et nettoyés.

Le point à temps sera livré courant septembre.

L'achat d'un perforateur est à prévoir.

14) Questions diverses

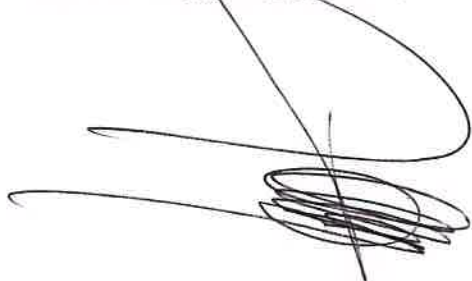
Fixation d'une poubelle aux Porrots demandée.

Vitesse excessive dans le bourg ; un radar pédagogique sera installé.

Résidence intergénérationnelle : en attente de retour des interlocuteurs rencontrés en juin.

La séance est levée à 23h00

La Secrétaire de séance,
Madame Géraldine DUCREUX.



Monsieur le Maire,
Patrick LAUFERON



